

MUNICIPALITE DE BOECOURT

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE, DITE « DES COMPTES 2025 »

Lundi 15 juin 2026 à 20h00 à la Salle paroissiale (rte de Séprais 13) à Boécourt

Cette Assemblée, convoquée par feuille officielle no. 20 du 29 mai 2026 ainsi que par tous ménages, a lieu en présence de 37 citoyennes et citoyens et les débats sont dirigés par Monsieur Jean-Marie Paupe, Président des Assemblées.

Ordre du Jour :

1. Nomination de deux scrutateurs ;
2. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée ordinaire du 15 décembre 2025 ;
3. Présentation et informations générales du Bureau du SEOD, sur la décharge de la Courte-Queue ;
4. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2025 ;
5. Prendre connaissance et accepter un dépassement de crédit du CHF 75'000.00 pour la rénovation du toit des salles d'informatique de l'Ecole secondaire de la Haute-Sorne ;
6. Approbation des nouveaux statuts du Syndicat de la communauté de l'Ecole secondaire de la Haute-Sorne ;
7. Informations sur le projet de règlement des sociétés locales ;
8. Divers

L'ordre du jour, tel que présenté par le Président, est accepté.

1. Nomination de deux scrutateurs

Sont désignés scrutateurs pour l'Assemblée de ce soir : Messieurs Nicolas Montavon et Silvio Soranzo

2. Accepter le procès-verbal de la dernière Assemblée

Il n'y a pas de remarques, et le procès-verbal de la dernière Assemblée communale, qui a eu lieu le 15 décembre 2025, est accepté à l'unanimité, sans avis contraire.

3. Présentation et informations générales du Bureau du SEOD, sur la décharge de la Courte-Queue ;

Le Président donne la parole à Messieurs André Marquis, Président du SEOD, Didier Luginbühl, chef d'exploitation de la décharge et Grégoire Monin, directeur du bureau CSD en charge du suivi environnemental de la décharge.

Introduction par le Président, Monsieur André Marquis, qui remercie les personnes présentes pour leur accueil et se réjouit d'accueillir un membre supplémentaire du conseil communal de Boécourt au sein du bureau du SEOD afin de renforcer l'efficacité des échanges entre le SEOD

et la Commune. Après cette introduction, le Président passe la parole à Grégoire Monin pour la présentation des différentes étapes relatives à l'aménagement de la décharge.

Monsieur Monin présente un petit rappel des diverses étapes d'aménagement de la décharge puis poursuit sa présentation quant à la situation actuelle et des diverses mesures mises en place, essentiellement suite au dépôt des mâchefers provenant de La Chaux-de-Fonds, du canton de Fribourg et du canton de Genève.

Il explique le fonctionnement de ces dépôts lorsqu'ils sont réceptionnés, à savoir le stockage, le déferaillement, le criblage (tri) ainsi que le démétalysage de ces mâchefers. D'autre part, ces déchets sont également traités, depuis peu, par carbonatation (injection de CO₂)

Pour ce qui est des apports « habituels » dans la décharge, ceux-ci sont stables, seuls les mâchefers se sont ajoutés à l'exploitation.

Monsieur Monin présente également l'une des mesures compensatoires mise en place à savoir, l'aménagement d'une mare qui a vu l'arrivée et l'occupation par des crapauds calamites.

Actuellement 40% de la capacité totale de la décharge est déjà utilisée, ainsi les 30 ans de stockage prévus au départ, ne pourront certainement pas être respectés. Toutefois, les autorités cantonales se sont engagées à garantir *prioritairement* la réception des déchets jurassiens. En ce qui concerne les apports de Fribourg ceux-ci cesseront d'ici la fin de l'année car ce canton disposera alors d'infrastructures permettant de stocker ces déchets sans avoir recours à notre décharge. Pour ce qui est de Genève, ne n'est pas encore le cas.

Le dépôt des mâchefers provoque des poussières, les camions qui circulent également. Plusieurs mesures ont été mises en place. Toutes les eaux du site sont récupérées et stockées dans un nouveau réservoir construit spécialement dans ce but, ainsi que dans le vieux réservoir déjà existant. Ces eaux sont analysées, filtrées, puis utilisées pour réduire les poussières. Plusieurs forages sont également effectués sur le site pour surveiller et analyser les eaux souterraines.

Les pistes ont été aménagées et un arrosage régulier de ces pistes est effectué, un laveur de roues des camions à la sortie a aussi été installé ainsi qu'une tente de confinement pour récupérer les mâchefers à la sortie de la démétalisation, les chauffeurs de camion ont été sensibilisés à la manière de décharger de ces matériaux.

Toutes les actions mises en place ont pour but de limiter la dispersion de ces poussières. La surveillance des eaux est toujours d'actualité et elle est faite de manière drastique et répond à l'ordonnance sur la protection des eaux.

Pour ce qui est de la surveillance de la qualité de l'air : 10 capteurs passifs ont été installés, 5 le sont à proximité de la décharge et les autres dans divers endroits de la Commune. Certaines mesures se font de manière mensuelle, d'autres le sont annuellement. Les résultats sont à disposition sur le site internet de la Commune.

D'autres mesures sont effectuées tels que le plomb, le zinc, cadmium.... Pour l'ensemble de ces mesures, les valeurs limites sont respectées.

En conclusion, on constate que la qualité de l'air est influencée jusqu'à environ 300m autour des limites de la décharge, mais pas au-delà. Il n'y a aucune influence de la décharge dans les zones d'habitations. On constate également que les émissions en été sont plus importantes et qu'elles diminuent en hiver.

Le Président remercie M. Monin et passe la parole à M. Luginbühl

Monsieur Luginbühl remercie pour l'accueil et informe l'assemblée qu'il est à disposition de la population pour toutes questions. Il souhaite privilégier le dialogue.

Il informe l'Assemblée que CHF 200'000.00 ont été utilisés pour promouvoir la biodiversité par divers aménagements réalisés. Il est clair que les finances du SEOD sont bonnes et lors de

la prochaine Assemblée des délégués, un confortable bénéfice de plus de CHF 750'000.00 (après attribution d'un million au fonds de la politique de réserve budgétaire) pourra être annoncé.

D'autre part, un montant de CHF 500'000.00 a été attribué à la problématique des émanations de poussières issues de l'exploitation de la décharge.

Pour ce qui est des dépôts de mâchefers en provenance du canton de Fribourg, Monsieur Luginbühl informe que ces dépôts cesseront à la fin de l'année. Une éventuelle demande de prolongation de ces dépôts fribourgeois sera refusée. Rappelle que le SEOD est surveillé très attentivement par le canton.

Pour ce qui est de Genève, les deux exécutifs cantonaux sont en discussion pour accueillir éventuellement environ 100'000 tonnes supplémentaires jusqu'au 31 décembre 2029 au plus tard.

Le Président remercie ces Messieurs et ouvre la discussion :

M. X : la Commune s'était engagée pour une période de 5 ans avec Genève, pourquoi le Jura devrait-il continuer à accueillir les déchets de Genève ?

André Marquis : rappelle que nos mâchefers allaient durant de nombreuses années chez Celtor. Il s'agit d'un échange de bons procédés et de relations de bon voisinage. Les tonnes de Genève, ne modifient pas la capacité de stockage de notre décharge.

M. X relève que la santé lui importe plus que les problèmes liés à l'argent, s'interroge quant à la réactivité du SEOD uniquement lorsque les problèmes se présentent.

Grégoire Monin : au départ la quantité de mâchefers n'était pas connue. Le Jura est l'un des cantons précurseurs du traitement de ces mâchefers et des poussières qui en résultent. Personne n'avait été mis en garde quant au traitement de ces poussières. Reconnaît que c'est un peu du bricolage, mais personne n'a été en mesure de proposer de solution « clefs en mains »

M. X précise qu'il ne souhaite pas critiquer le travail effectué, mais reproche que le traitement de ces mâchefers n'ait pas été étudié plus sérieusement avant l'acceptation de stocker ces matériaux dans la décharge de Boécourt.

Mme X souhaite que les informations en lien avec la décharge soient transmises sur le site de la Commune.

Le site est à jour, les informations relatives à la décharge sont accessibles à tous.

M. X ce qui l'inquiète c'est le personnel d'exploitation de la décharge qui est exposé en quasi permanence à ces poussières.

André Marquis : le personnel d'exploitation bénéficie d'un contrôle auprès d'un pneumologue tous les deux ans et Didier Luginbühl précise que des masques sont à disposition des employés qui ont le choix de les porter ou non.

M. X : que va-t-il se passer après 2050 ?

André Marquis est certain qu'avant 2050 on va creuser pour récupérer les mâchefers afin de revaloriser ces matériaux (construction de routes), mais précise qu'il n'est pas devin.

M. X : qu'en est-il du contrat de 5 ans à re-signer ?

André Marquis : c'est le canton qui a pris la décision d'accepter ces mâchefers de Genève jusqu'à fin 2029. Le Conseil communal a reçu l'information de cette décision il y a plusieurs mois.

M. X estime que les explications fournies par ces Messieurs ce soir n'ont rien changé à la situation actuelle.

Le Président rappelle que cette présentation était importante et qu'il faut maintenir le dialogue. Rappelle également que toute personne d'accord ou non avec cette décharge a la possibilité et le droit de s'exprimer et de poser des questions.

M. X remercie le SEOD pour les crapauds qui se sont installés et qui bénéficient d'un point d'eau. Il est sans doute préférable d'être un crapaud qu'un citoyen, car pour le personnel d'exploitation un contrôle auprès d'un pneumologue tous les deux ans n'est, à son avis, pas suffisant.

Le Maire remercie également ces Messieurs pour leur présentation ainsi que le comité du SEOD pour l'acceptation d'un membre supplémentaire du conseil communal de Boécourt au sein du bureau du SEOD.

Ces Messieurs prennent congé et le Président passe au point suivant de l'ordre du jour, à savoir :

4. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2025

Comptes communaux 2025 établis sur :

Quotité d'impôt	2.00	
Taxe immobilière	1.00	o/oo
Taxe de chien sur l'ensemble du territoire	50.00	par chien
	120.00	par chien d'élevage
Taxe de cimetière	15.00	par personne majeure
Contribution à l'entretien des chemins AF		
des propr. fonciers compris dans le périmètre RP	30.00	par ha
Taxe de raccordement STEP	12.00	o/oo de la VO
Taxe d'entretien des berges	0.10	o/oo de la VO

Approvisionnement en eau potable

Volume annuel (m3/année)	taxe de base	taxe de consommation
0 à 55	250.00	2.25
56 à 500	255.00	2.15
501 à 1'000	305.00	2.05
1'001 à 3'000	400.00	1.95
3'001 à 5'000	695.00	1.85
plus de 5'000	1'185.00	1.75

Evacuation et traitement des eaux usées

Volume annuel (m3/année)	taxe de base	taxe de consommation
0 à 55	195.00	1.95
56 à 500	200.00	1.85
501 à 1'000	255.00	1.75
1'001 à 3'000	365.00	1.65
3'001 à 5'000	700.00	1.50
plus de 5'000	1'255.00	1.40

L'entrée en matière est acceptée et le Président donne la parole à Thierry Bourquard, Maire, pour une brève introduction à la présentation qui va suivre.

Les mots du Maire : se réjouit de pouvoir annoncer que les comptes sont positifs et grâce, entre autres, à des rentrées fiscales plus importantes, à un rattrapage sur le gain immobilier, ainsi qu'à la gestion et au travail rigoureux des conseillers et des collaborateurs en place, notre Commune présente, une fois encore, un résultat réjouissant.

La parole est donnée à Larisa Brancucci, Caissière communale, pour la présentation des comptes et résultats pour 2025.

En introduction, Larisa Brancucci précise que les comptes 2025 ont été vérifiés et approuvés par le fiduciaire BDO ainsi que par le Conseil communal lors de sa séance du 4 mai dernier. En ce qui concerne le résultat général, les comptes 2025 présentent un bénéfice de CHF 11'804.73 alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 383'802.20. Le résultat est essentiellement dû à des rentrées fiscales plus importantes.

Le cash-flow (bénéfice + amortissements – réévaluation du patrimoine financier) s'élève à CHF 193'428.21.

Larisa Brancucci informe également l'Assemblée que le total des dépassements budgétaires s'élève à CHF 149'303.56 et est inférieur au 10% du total des charges du budget 2025.

Il n'y a pas de questions ni de commentaires quant à cette introduction.

Après l'énoncé de ces différents résultats, la Caissière communale poursuit par la présentation des différents comptes de fonctionnement, chapitre par chapitre, avec les explications relatives aux différences entre les comptes et le budget 2025.

Rubrique 0 « Administration générale » : charge nette de CHF 375'746.04 alors que le budget 2025 présentait une charge nette totale de CHF 379'673.00
Pas de questions, ni de commentaires.

Rubrique 1 « Ordre et sécurité publique - Défense » : charge nette de CHF 29'881.04, le budget 2025 prévoyait un total de CHF 23'031.20
Pas de questions, ni de commentaires.

Rubrique 2 « Formation » : charge nette de CHF 1'304'414.35, le budget prévoyait un total de charges de CHF 1'336'939.00
Pas de questions, ni de commentaires.

Rubrique 3 « Culture – Sports – Loisirs - Eglises » : charge nette de CHF 33'523'94, le budget 2025 prévoyait un total de CHF 39'184.00
Pas de questions, ni de commentaires.

Rubrique 4 « Santé » : charge nette de CHF 5'362.93, le budget prévoyait une charge totale de CHF 5'630.00
Pas de questions, ni de commentaires.

Rubrique 5 « Prévoyance sociale » : charge nette de CHF 996'931.00, au budget 2025 un total de CHF 956'930.00
Pas de questions, ni de commentaires.

Rubrique 6 « Trafic - Transports - Télécommunications » : charge nette de CHF 305'121'68, au budget 2025 un total de CHF 319'400.00
Pas de questions, ni de commentaires.

Rubrique 7 « Protection environnement - Aménagement territoire » : produit net de CHF 49'533.11, au budget 2025 CHF 151'703.00
Pas de questions, ni de commentaires.

Rubrique 8 « Economie publique » : charge nette de CHF 4'352.30 alors que le budget prévoyait des charges de CHF 10'490.00
Pas de questions, ni de commentaires.

Rubrique 9 « Finances - Impôts » : produit net de CHF 3'005'800.17, le budget 2025 indiquait un total de CHF 2'536'772.00
M. X constate qu'il n'est pas fait mention des arriérages d'impôts (impôts impayés)

Réponse du Maire, il s'agit de la protection des données, mais s'il le souhaite, la caissière communale communiquera volontiers le total de ces arriérages, sans donner, évidemment de détails quant aux personnes concernées.

Pas d'autres questions et / ou de commentaires

La Caissière communale présente également le récapitulatif des investissements pour 2025. Le total s'élève à CHF 376'822.00, réparti comme suit :

- Abri PC, rénovation CHF 6'394.25
- Aménagement d'une classe de l'école CHF 27'000.35
- Bus scolaire CHF 43'586.10
- Approvisionnement en eau, ajustement invest. 2018 - CHF 82'384.55
- Mesures et actions du plan de circulation CHF 3'37.50
- Réfection Rue Dos l'Essert CHF 190'753.60
- Pont de Montavon CHF 9'241.45
- Machines, véhicules de la voirie CHF 34'941.40
- Subvention pour le Pont de Montavon – CHF 10'696.50
- PAL CHF 51'860.00

Pas de questions concernant les investissements.

Larisa Brancucci termine avec la présentation du bilan :

- Celui-ci s'élève au 31.12.2025 à CHF 14'715'896.80, à fin 2024 le bilan s'élevait à CHF 16'872'411.90
- L'endettement net par habitant est de CHF 4'853.28 (CHF 5'295.60 en 2024)

La Caissière communale précise que la Commune a effectué plusieurs remboursements de dettes (CHF 3'171'194.44) grâce aux liquidités et a ainsi pu « économiser » environ CHF 21'000.00 en frais et intérêts bancaires et pour 2026 cette économie d'intérêts bancaires s'élèvera à environ CHF 70'000.00 par rapport à l'exercice 2024.

Le Président demande s'il y a des questions ou commentaires relatifs à cette présentation, ce qui ne semble pas être le cas. Il demande donc à l'Assemblée d'approuver les dépassements budgétaires ainsi que les comptes 2025.

L'Assemblée accepte, par un levé de mains, les dépassements budgétaires et les comptes 2025 tels que présentés, sans avis contraires, ni abstentions.

Le Président remercie la Caissière communale, Larisa Brancucci, ainsi que le Conseil communal pour l'établissement, la reddition et la présentation de ces comptes.

5. Pendre connaissance et accepter un dépassement de crédit de CHF 75'000.00 pour la rénovation du toit des salles d'informatique de l'école secondaire de la Haute-Sorne

Le Président demande l'entrée en matière de ce point qui est accepté et donne la parole à Alain Eggimann, conseiller communal

Alain Eggimann rappelle que le toit concerné date de 2002, et lors de fortes intempéries, des infiltrations apparaissent qui engendrent des frais de réparations. Ainsi il a été décidé de refaire ce toit, cette demande a été approuvée par l'Assemblée des délégués ainsi que par les Communes membres.

Après réception des offres, il a fallu constater que le coût total serait supérieur au montant initialement demandé et validé (CHF 140'000.00) et dépasserait de plus de CHF 70'000.00. Cette différence est due à des frais qui n'ont pas été calculés initialement (échafaudages, honoraires de l'architecte...)

Quelques explications supplémentaires de Monsieur X : une entreprise avait fait une offre pour ces travaux à CHF 140'000.00, offre transmise au Président du syndicat de l'Ecole secondaire.

Plus de nouvelles de la part dudit syndicat. Ce n'est qu'après publication dans le Journal officiel de ces futurs travaux, que, bien que précisé dans l'offre, le montant approuvé, soit CHF 140'000.00 ne tenait pas compte des frais relatifs aux échafaudages, et aux honoraires de l'architecte, il fallait demander une « rallonge » pour couvrir ces frais. Plusieurs facteurs ont provoqué cette situation, mais aucune malversation n'est à déplorer.

Alain Eggimann reprend la parole et poursuit sa présentation. Le coût final s'élèvera donc à CHF 213'000.00 et les travaux seront effectués durant l'été 2026. La totalité de cette dépense sera couverte par voie d'emprunt.

L'Assemblée des délégués du syndicat a accepté cette demande de crédit supplémentaire le 26 mars 2026. Le conseil général de Haute-Sorne ainsi que la Commune de Saulcy ont également validé cette demande.

Selon la clef de répartition entre les Communes membres, Boécourt contribuera à cette rallonge à raison d'environ 11 %, soit CHF 8'400.00.

Le Président ouvre la discussion :

M. X : les prix sont-ils garantis ?

M. X : oui

M. X : est-ce que Boécourt pourrait refuser cette demande de crédit ?

Le Maire : en principe oui, mais la majorité des Communes membres l'emporte et a déjà accepté cette demande.

Comme il n'y a plus de questions ou de remarques, le Président propose de passer au vote

L'assemblée communale de ce soir accepte ce dépassement de crédit de CHF 75'000.00 pour la rénovation du toit des salles d'informatique de l'Ecole secondaire de la Haute-Sorne, à la majorité des personnes présentes, sans avis contraires.

6. Approbation des nouveaux statuts du syndicat de la communauté de l'Ecole secondaire de la Haute-Sorne

Le Président demande l'entrée en matière, qui est acceptée, et donne la parole à Alain Eggimann, conseiller communal

Alain Eggimann présente le projet de ces nouveaux statuts. Trois points de ces statuts sont à actualiser :

Art. 6 Modifier les compétences des Communes membres et leur permettre de décider des dépassements de crédits d'engagement dépassant CHF 100'000.00 ;

Art. 7 La composition de l'Assemblée des délégués passe à 15 membres (au lieu de 17 actuellement) ;

Art. 14 l'Assemblée des délégués a la compétence de décider les dépassements de crédits d'engagement pour autant qu'ils dépassent de 10% le crédit initial autorisé, mais au moins CHF 20'000.00 et jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00. Un crédit d'engagement supplémentaire devra être demandé avant tout engagement de dépenses supplémentaires.

Ces modifications de statuts ont déjà été acceptées par l'Assemblée des délégués le 26 mars 2026, ainsi que par la Commune de Saulcy et par le Conseil général de Haute-Sorne.

Le Président ouvre la discussion. Il n'y a pas de questions ni de remarques et le Président demande l'approbation de ces nouveaux statuts.

L'Assemblée communale accepte les nouveaux statuts du syndicat de la communauté de l'Ecole secondaire de la Haute-Sorne, sans avis contraire, 3 abstentions

7. Informations sur le projet de règlement des sociétés locales

Le Président demande l'entrée en matière, qui est acceptée, et donne la parole à Monsieur le Maire (en remplacement de Jacques Favre, absent)

Thierry Bourquard donne lecture d'une présentation rédigée par Jacques Favre. L'idée est d'actualiser ce règlement (actuellement le règlement utilisé date de 1996)

Il fait mention de la constitution d'un groupe de travail chargé d'examiner la situation et d'étudier la pertinence d'un nouveau cadre réglementaire car en 30 ans la vie associative, les besoins des sociétés ainsi que les infrastructures communales ont évolués.

Les conclusions ont mis en évidence que notre Commune soutient déjà financièrement les sociétés locales, mais que les montants et les modalités de soutien ne sont pas toujours harmonisés. Selon leurs activités, leur histoire ou les pratiques mises en place au fil des années, certaines sociétés bénéficient d'aides différentes.

L'objectif n'est pas de remettre en cause le rôle essentiel joué par les sociétés locales, au contraire, elles constituent un élément fondamental de la vie de notre village.

La réflexion menée vise principalement à

- clarifier les règles applicables,
- définir des critères identiques et transparents pour toutes les sociétés,
- garantir une égalité de traitement,
- permettre au Conseil communal et à l'Assemblée communale de disposer d'un cadre clair pour les années à venir.

Le projet élaboré prévoit notamment un système simple de soutien financier par catégorie de sociétés avec des critères connus à l'avance et identiques pour tous.

Il ne s'agit pas d'un vote formel au sujet de ce règlement mais le Conseil communal souhaite avant tout connaître le sentiment général de l'Assemblée lors d'une discussion ouverte. L'avis de l'Assemblée permettra d'orienter la suite des travaux en vue d'une proposition définitive et d'un vote formel.

Le Président ouvre la discussion pour des questions d'ordre général

M. X souhaiterait qu'un membre du Conseil communal soit présent lors des discussions qui ont lieu dans les sociétés lors des Assemblées.

M. X estime que le délai d'un projet de règlement à finaliser et approuver lors de l'Assemblée de décembre prochain est trop court.

M. X pense que ce règlement devrait être présenté, en premier lieu, aux sociétés avant d'être proposé au vote en Assemblée communale.

Mme X estime que c'est une perte de temps, car tout se passe bien, selon elle, dans les sociétés.

M. X souhaite préciser que la halle des fêtes n'appartient pas à la Commune, mais aux sociétés locales

M. X demande si quelqu'un s'est plaint du règlement actuel ?

M. X pense que les personnes extérieures à la Commune, mais faisant partie d'une de nos sociétés (par exemple le foot) ne devraient pas avoir à payer de location d'utilisation de la salle de gymnastique.

M. X estime qu'il s'agit d'un sujet sensible et qu'il doit être traité prioritairement avec les personnes concernées.

M. X remarque que certaines charges de la halle des fêtes étaient payées par la Commune, ce qui n'est plus le cas. Le mazout tout comme l'eau sont payés par l'Union des sociétés locales.

Commentaire de Thierry Bourquard qui précise que l'idée est d'uniformiser les aides financières aux sociétés. Initialement le projet avait été lancé par Madame Monastra qui n'est plus à la Commune puis repris par Jacques Favre. Le Maire est tout-à-fait conscient qu'il ne s'agit pas d'un sujet prioritaire.

M. X estime qu'il serait judicieux de faire une table ronde en présence des sociétés locales.

M. X rappelle que lorsqu'il était au Conseil communal un montant annuel d'environ CHF 70'000.00 était déjà alloué aux sociétés locales, et les locaux mis à disposition gratuitement.

M. X comprend que la situation n'est pas simple pour le Conseil communal et pense qu'il serait judicieux de constituer un groupe de travail incluant des représentants des sociétés locales.

Thierry Bourquard remercie les personnes présentes pour ce feed-back.

Il n'y a plus d'autres commentaires et le Président passe au point suivant

8. Divers

Le Président ouvre la discussion, mais passe la parole, en premier lieu, à Nicolas Wiser conseiller communal qui a une information à communiquer à l'Assemblée de ce soir au sujet du PAL (plan d'aménagement local)

La Commune a « enfin » reçu en retour les documents approuvés par le canton. La population va recevoir d'ici à la fin de cette semaine un tout ménage par lequel la Commune permet à tous les citoyens de notre Commune de consulter le plan de zone, le règlement des constructions ainsi que la carte des dangers naturels, ceci durant 30 jours. Cette information sera également publiée dans le Journal officiel du canton. Le Conseil communal espère pouvoir finaliser cette démarche par un vote en Assemblée qui pourrait avoir lieu dès cet automne.

M. X : est-ce une bonne période ? si l'on considère que durant la consultation (30 jours) des oppositions peuvent être déposées. Est-il exact de penser qu'une Assemblée ne peut être convoquée que lorsque les oppositions sont levées ?

Thierry Bourquard précise qu'en effet, une Assemblée ne pourra être convoquée qu'après que les éventuelles oppositions, suivies de séances de conciliations et levées dédites oppositions.

M. X précise qu'il est important que les personnes concernées par ce PAL (propriétaires) se manifestent car les décisions seront applicables pour les 30 ans à venir.

M. X serait-il possible de consulter les documents PDF sur le site du canton ou même sur celui de la Commune ?

Larisa Brancucci va se renseigner si c'est possible juridiquement.

M. X nous recevons régulièrement des tout ménage qui précisent la taille des haies, on constate que certains propriétaires ne respectent pas les hauteurs réglementaires, qu'elles sont les possibilités d'intervenir ?

M. X précise qu'il faut signaler la situation à la Commune, qui prendra les mesures en conséquence.

Mme X : comment se positionne la Commune par rapport au cortège de tracteurs à Noël-Nouvel-An ?

Thierry Bourquard informe que le Conseil communal a accepté à l'unanimité ce cortège, car il estime que c'est une manifestation originale et sympa et que nous aimons nos agriculteurs.

Il n'y a pas d'autres questions, commentaires ou remarques, le Président remercie les personnes présentes pour leur participation à cette Assemblée. Souhaite à toutes et à tous un bel été et lève la séance à 22h15

Boécourt, le 19 juillet 2026

Au nom de l'Assemblée communale

Le Président, Jean-Marie Paupe

La Secrétaire, Françoise Léchenne